



RÈGLEMENT INTÉRIEUR **DE LA SECTION TENNIS DE TABLE ET REGLES DE VIE**

L'accès à la salle de la section Tennis de table est régi d'une part par le règlement intérieur des installations de la ville de Montrouge, affiché dans la salle, d'autre part, par le règlement intérieur de la section Tennis de table, validé par l'association du Stade multisports de Montrouge. En outre, au regard des spécificités de la salle, les règles fixées ci-après sont destinées à préciser l'utilisation qui doit être faite de l'équipement et doivent être scrupuleusement respectées par les adhérents.

CONDITIONS D'ACCES

- Les personnes souhaitant accéder à la salle de Tennis de table doivent impérativement avoir déposé un dossier complet auprès des dirigeants de la section.
- **Si tel n'est pas le cas, l'adhérent se verra refuser l'accès à la salle de tennis de table.**

ÉTAT DES LIEUX ET ENTRETIEN

- Il est demandé à l'adhérent de prendre soin du matériel (tables, séparations, etc.).
- Il est interdit de donner des coups de pied dans les tables, les séparations ou les murs, de jeter sa raquette ou de frapper avec celle-ci la table.
- Les utilisateurs sont informés que toute dégradation du matériel fera l'objet d'une remise en état aux frais du ou des adhérents responsables.
- Les papiers et objets divers (bouteilles vides notamment) doivent être déposés dans la poubelle réservée à cet usage.

HYGIENE

- La tenue de sport est exigée.
- Le port de chaussures de sport fermées, en bon état de propreté, est indispensable.
- L'usage d'une serviette est obligatoire pour utiliser les appareils.
- Habillage et déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.

ENTRAÎNEMENT

- L'entraîneur, lorsqu'il est présent aux heures prévues, a la priorité pour utiliser les tables sans limitation du nombre.
- L'entraîneur est seul responsable de la séance et les joueurs lui doivent le respect.
- En dehors des entraînements dirigés, il n'y a aucune priorité, ni réservation quant à l'utilisation des tables.

COMPETITION

- Faire jouer tout le monde à tour de rôle
- Instaurer une ambiance saine dans nos équipes
- Respecter les horaires

COMPORTEMENT

- Je respecte toutes les personnes autour de moi quels que soient leur sexe, origine, langue, nationalité, aspect physique, condition sociale.

- Je pratique une activité physique ou un sport pour m'épanouir, donner le meilleur de moi-même et partager avec les autres des valeurs d'entraide, de solidarité, de générosité, de tolérance, de bonheur, de justice et de paix.
- Afin de garantir des conditions optimales d'entraînement et de sécurité pour tous, certaines règles sont à observer :
 - Se conformer aux règles
 - Refuser toute forme de tricherie et de violence
 - Être maître de soi-même en toutes circonstances
 - Respecter le club auquel on appartient
 - Respecter ses dirigeants, les entraîneurs
 - Respecter ses adversaires, les arbitres, les spectateurs, les joueurs du club visiteur

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SECTION

- Notre section ne dépassant pas 100 adhérents, celui-ci pourra être constitué au plus de 6 membres qui sont élus à l'assemblée générale de la section au mois de juin.
- Le bureau pourra être composé de :
 - Un président
 - Un vice-président
 - Un secrétaire
 - Un secrétaire adjoint
 - Un trésorier
 - Un trésorier adjoint

Les membres du bureau devront travailler dans des conditions sereines et constructives, un ordre du jour devra être élaboré avant toute réunion.

RESPONSABILITÉ ET NON RESPECT DU REGLEMENT

- Tout adhérent venant s'entraîner est considéré comme ayant pris connaissance du présent règlement et ayant souscrit à ses principes.
- Le présent règlement est complémentaire au règlement intérieur général s'appliquant au SMM.
- Tout contrevenant à ces dispositions ou à la bonne marche de la section peut être interdit de salle par décision du bureau de la section, avant décision définitive prise par les instances associatives.

Règlement intérieur validé par la Commission des Statuts et de la discipline et par le bureau directeur

Commission Statuts et discipline	Bureau directeur	Président section tennis de table
Gérard SABATTIER	Christian PREVEL	Jean-Charles WASNIEWSKI

Les usagers de la salle déclarent avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de la section Tennis de table définies ci-dessus et s'engagent à les respecter.

A....., le

Mention « Lu et approuvé »

Nom/prénom de l'adhérent

Signature.....

.....